

**Conférence de presse
de l'Ordre judiciaire vaudois**

Bilan de l'activité judiciaire en 2017

Mercredi 18 avril 2018 à 10h

Palais de justice de l'Hermitage, Lausanne

Dossier de presse

- Communiqué de presse
- Bilan de l'activité des tribunaux en 2017
Mme Danièle REVEY, juge cantonale, membre de la Cour administrative du Tribunal cantonal
- Bilan de l'activité des offices judiciaires en 2017
M. Pierre HACK, vice-président du Tribunal cantonal
- Point de situation sur quelques projets
M. Eric KALTENRIEDER, président du Tribunal cantonal
Mme Valérie MIDILI, secrétaire générale de l'ordre judiciaire
- Enjeux pour la nouvelle législature
M. Eric KALTENRIEDER, président du Tribunal cantonal
Mme Valérie MIDILI, secrétaire générale de l'ordre judiciaire
- Annexe : Rapport annuel de gestion du Tribunal cantonal pour l'année 2017

Contact et renseignements :

Liliane Beuggert, chargée de communication
Secrétariat général de l'ordre judiciaire
Palais de justice de l'Hermitage
Route du Signal 8, 1014 Lausanne
Tél. 021 316 15 14
liliane.beuggert@vd.ch
www.vd.ch/ojv et www.vd.ch/justice

Bilan de l'activité des tribunaux en 2017

Mme Danièle REVEY, juge cantonale,
membre de la Cour administrative du Tribunal cantonal

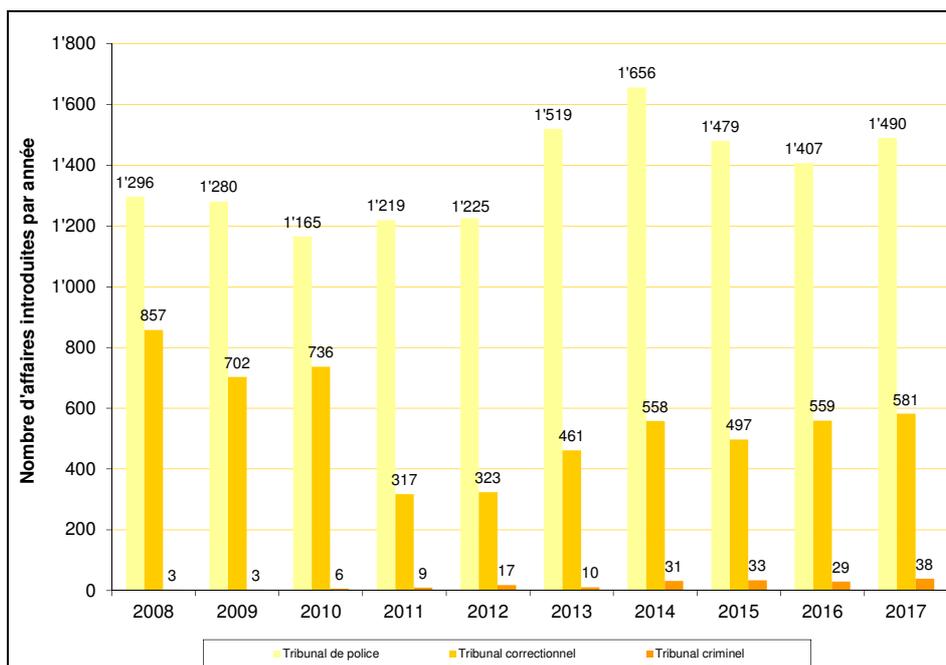
Des statistiques détaillées sont disponibles dans le rapport annuel de gestion du Tribunal cantonal pour l'année 2017 (voir annexe).

Constats généraux :

- 58'000 nouvelles affaires reçues en 2017 (hors activités des offices des poursuites et des faillites et de l'Office cantonal du registre du commerce) contre 56'000 en 2016, soit une augmentation de +3%.
- Nombre très légèrement supérieur d'affaires traitées.
- Le nombre d'affaires pendantes a ainsi poursuivi sa baisse. Sur les trois dernières années, le nombre d'affaires pendantes a baissé de 22% (28'100 au 01.01.2015 et 21'900 au 31.12.2017).
- Toutes procédures confondues, 84% de dossiers ont été traités en moins de six mois et 93% en moins d'une année (contre 80% et 92% en 2016).
- Sur le plan pénal : augmentation ou stabilité relative devant toutes les juridictions de première instance, à l'exception du Juge d'application des peines. En deuxième instance : augmentation à la Chambre des recours pénale et diminution à la Cour d'appel pénale.
- Sur le plan civil : augmentation devant toutes les juridictions de première instance, à l'exception des tribunaux de prud'hommes. En deuxième instance, tendances différentes selon les cours, avec notamment une nette augmentation à la Cour d'appel civile.
- Sur le plan administratif : augmentation dans toutes les cours.

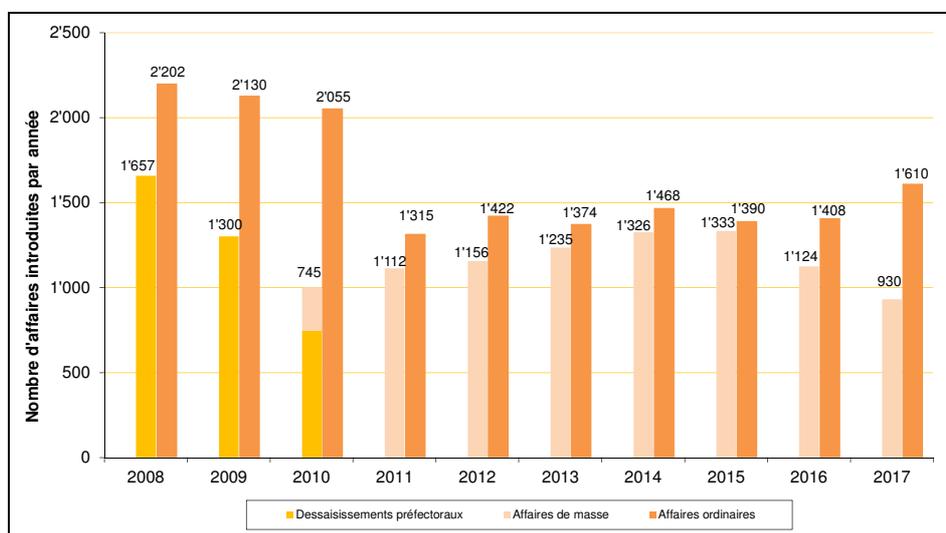
Quelques chiffres en matière pénale :

Tribunaux d'arrondissement



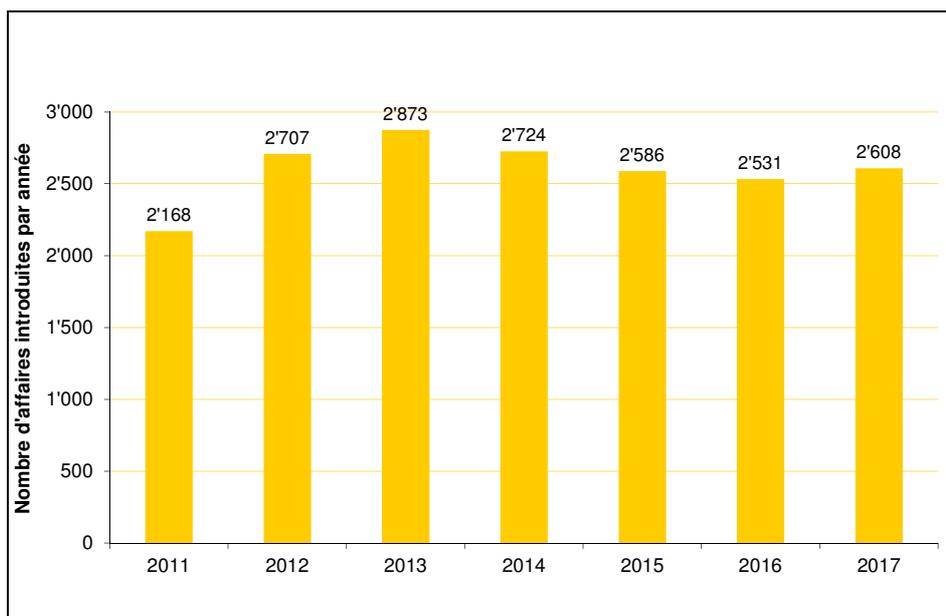
- Augmentation du nombre global de nouveaux dossiers (+6%).
- Nombre légèrement plus élevé de dossiers traités (+2%). Baisse du nombre de dossiers pendants.

Tribunal des mineurs



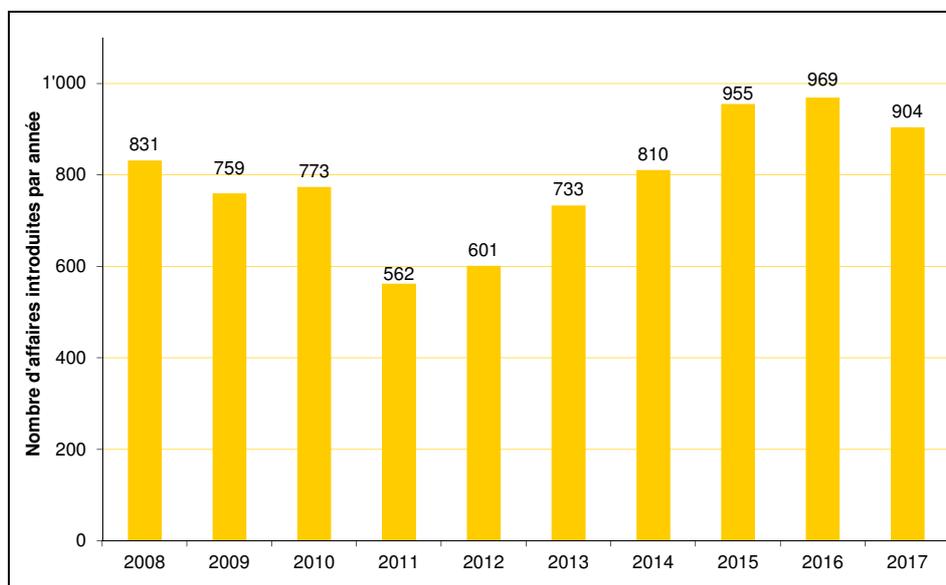
- Stabilité du nombre global de nouveaux dossiers.
- Dans le détail, on observe une augmentation du nombre d'affaires ordinaires et une diminution du nombre d'affaires de masse.
- Nombre légèrement moins élevé de dossiers traités (-3%). Hausse du nombre de dossiers pendants.

Tribunal des mesures de contrainte



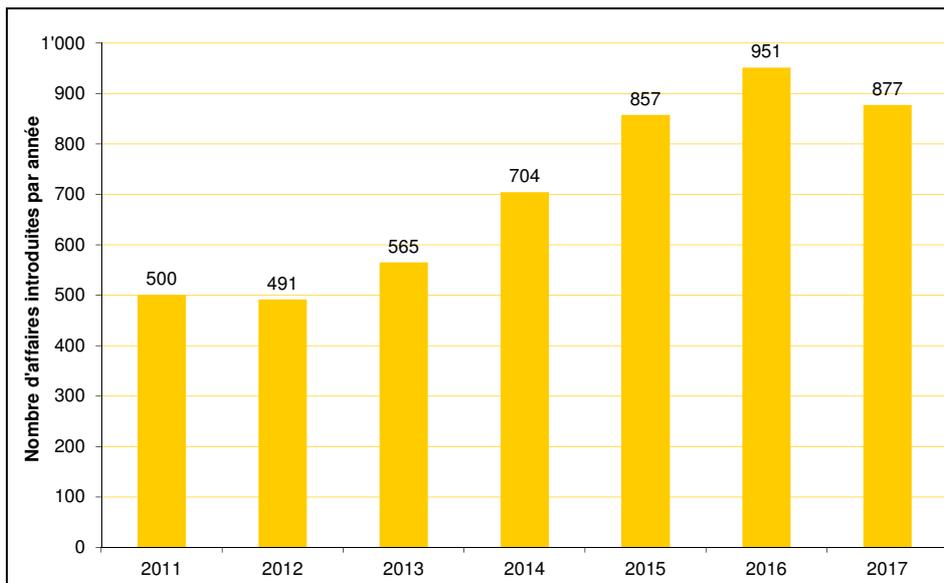
- Légère augmentation du nombre de nouveaux dossiers (+3%).
- Nombre équivalent de dossiers traités et nombre de dossiers pendants stable.
- Depuis le 1^{er} septembre 2017, et l'entrée en vigueur de la révision de la loi d'application dans le canton de Vaud de la législation fédérale sur les étrangers (LVLEtr), le Tribunal des mesures de contrainte exerce également des compétences dans le domaine du droit des étrangers.

Juge d'application des peines



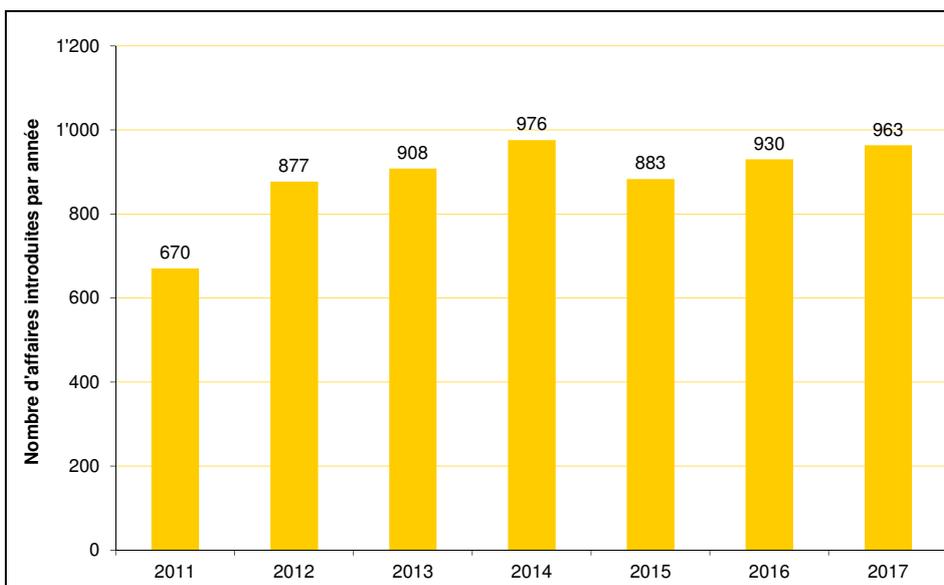
- Diminution du nombre de nouveaux dossiers (-7%), après plusieurs années d'augmentation.
- Nombre équivalent de dossiers traités et nombre de dossiers pendants stable.

Tribunal cantonal : Cour d'appel pénale



- Pour la première fois depuis 2011, diminution du nombre de nouveaux dossiers (-8%).
- Nombre plus élevé de dossiers traités (+3%). Baisse du nombre de dossiers pendants.

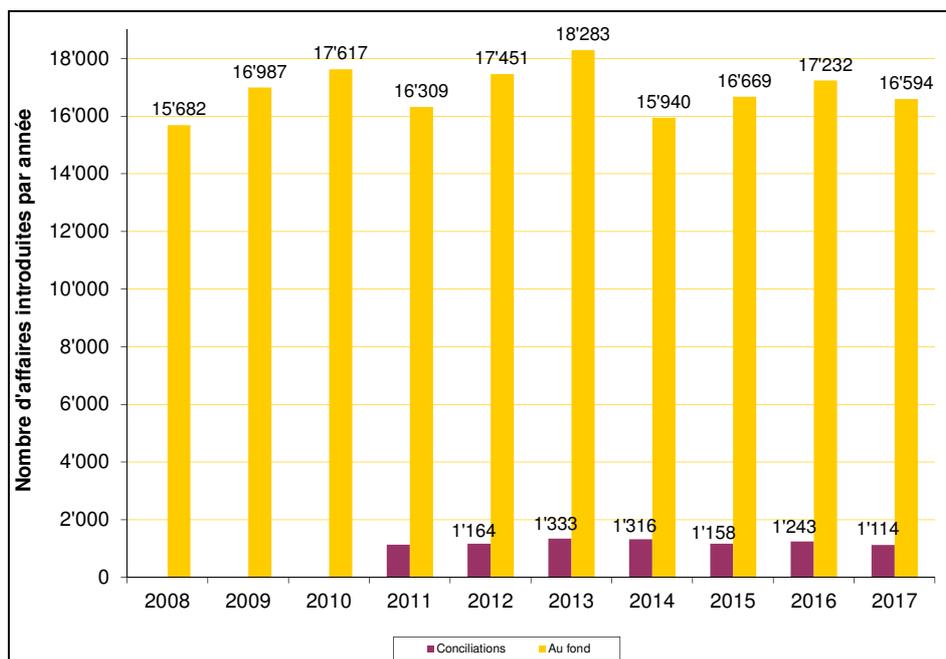
Tribunal cantonal : Chambre des recours pénale



- Augmentation du nombre de nouveaux dossiers (+4%).
- Nombre légèrement moins élevé de dossiers traités (-2%). Hausse du nombre de dossiers pendants.

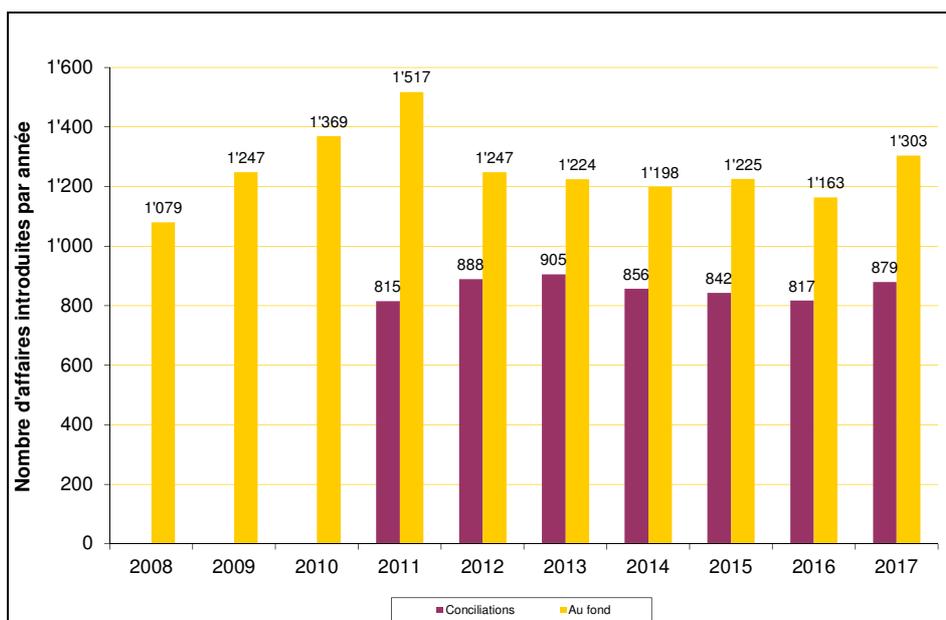
Quelques chiffres en matière civile :

Justices de paix : contentieux



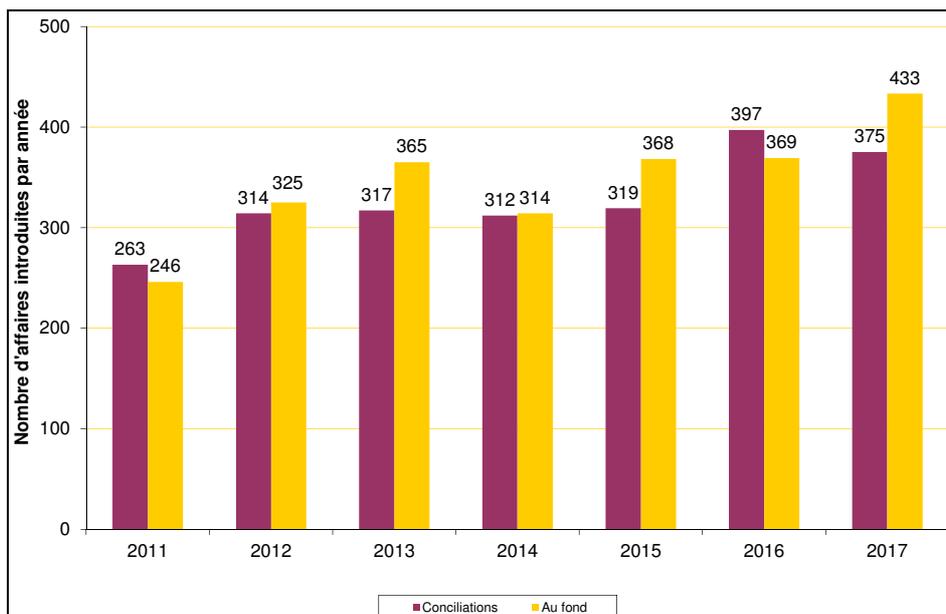
- Baisse du nombre global de nouveaux dossiers (-4%).
- Dans le détail, on observe que les poursuites (qui constituent la part essentielle de ces affaires), ainsi que les expulsions et exécutions forcées ont diminué, alors que les affaires pécuniaires au fond ont augmenté.
- Nombre plus élevé de dossiers traités (+2%). Baisse du nombre de dossiers pendants.

Tribunaux d'arrondissement : affaires pécuniaires



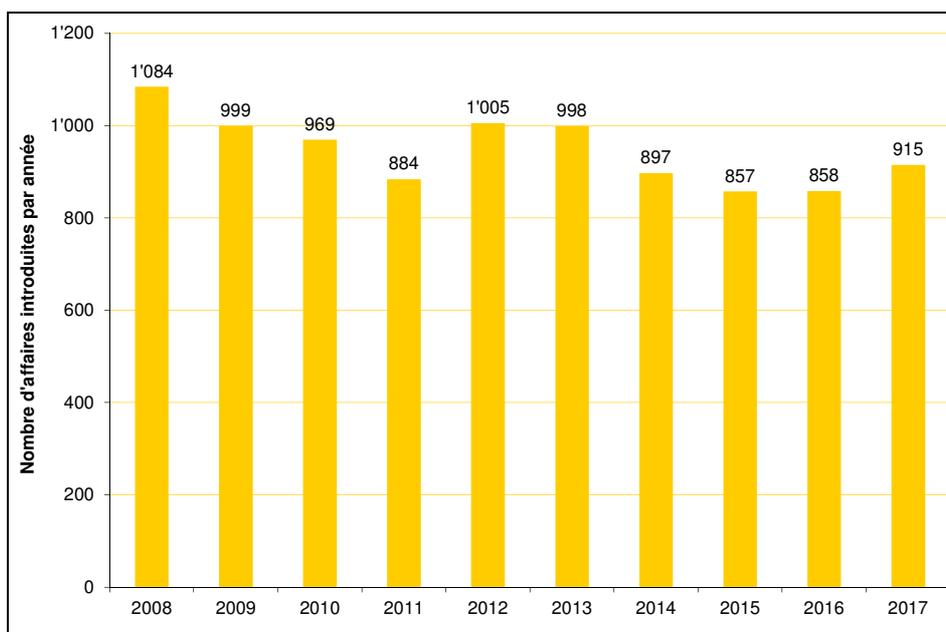
- Augmentation du nombre de nouveaux dossiers (+10%).
- Nombre équivalent de dossiers traités et nombre de dossiers pendants stable.

Chambre patrimoniale cantonale



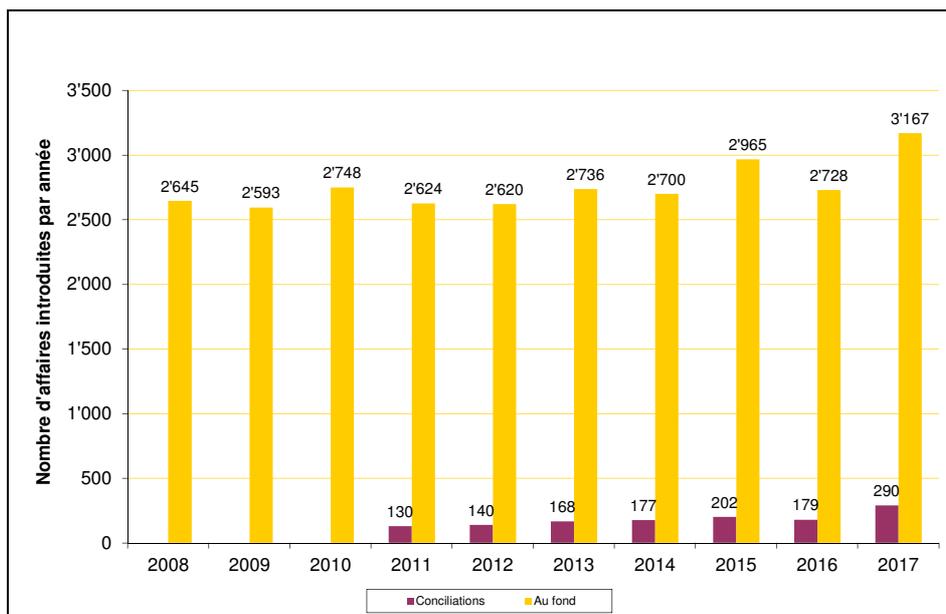
- Augmentation du nombre global de nouveaux dossiers (+6%).
- Dans le détail, l'augmentation concerne principalement les affaires au fond, alors que les requêtes de conciliation ont légèrement diminué.
- Augmentation de plus de 11% des dossiers traités par comparaison avec 2016.
- Le nombre de dossiers pendants ne cesse néanmoins de croître et les stocks sont conséquents : 912 dossiers, principalement des dossiers au fond, étaient pendants à fin 2017.

Tribunal des baux



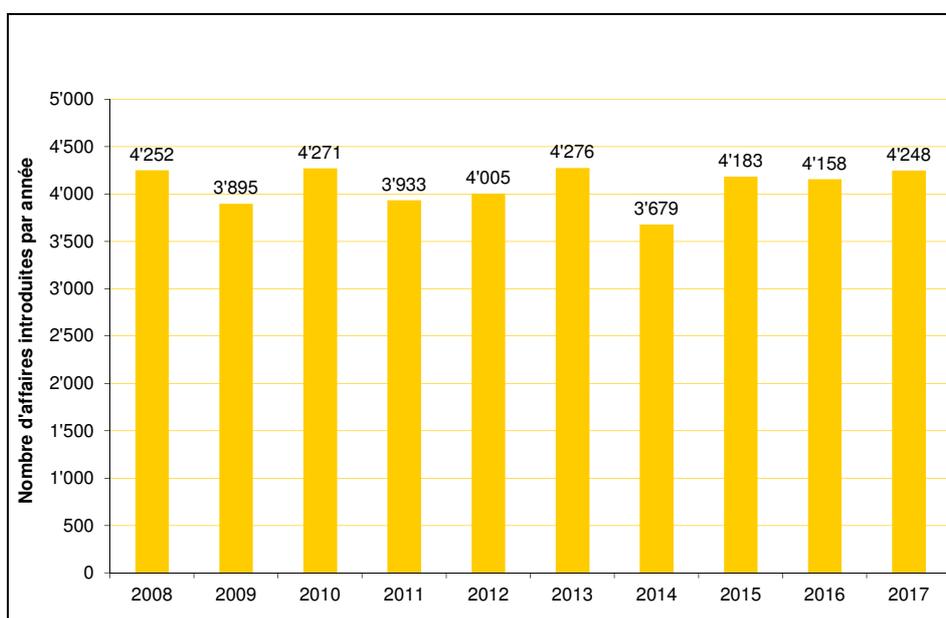
- Augmentation du nombre de nouveaux dossiers (+7%).
- Nombre légèrement moins élevé de dossiers traités (-7%). Hausse des dossiers pendants.

Tribunaux d'arrondissement : affaires familiales



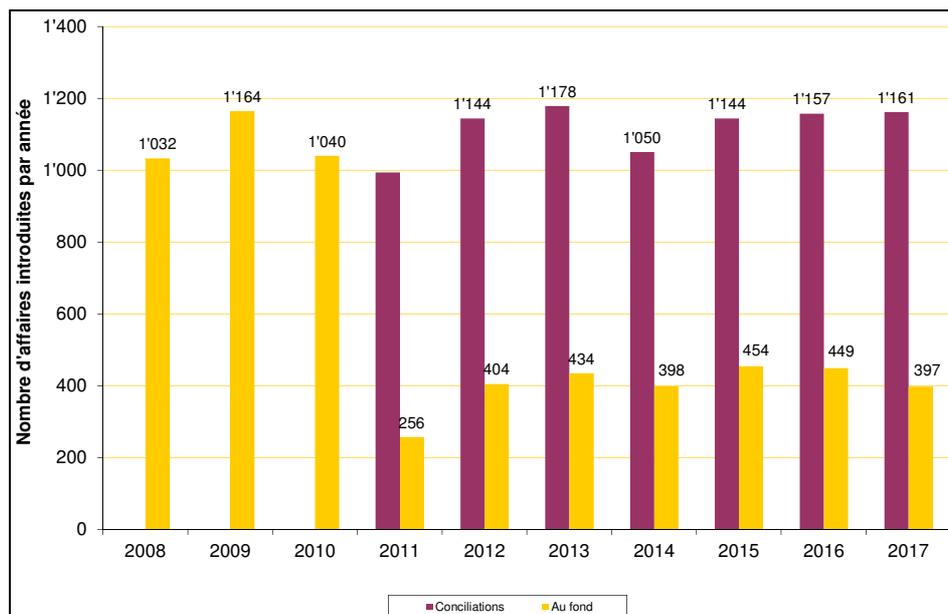
- Augmentation importante du nombre de nouveaux dossiers (+19%).
- Nombre moins élevé de dossiers traités (-7%). Hausse du nombre de dossiers pendants.

Tribunaux d'arrondissement : poursuites et faillites



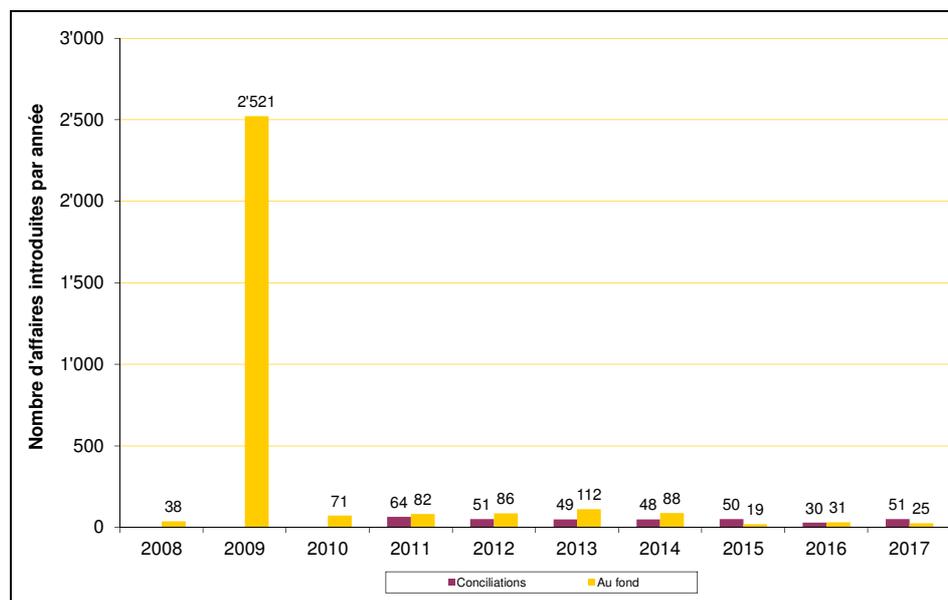
- Légère augmentation du nombre de nouveaux dossiers (+2%).
- Nombre légèrement moins élevé de dossiers traités (-2%). Hausse du nombre de dossiers pendants.

Tribunaux de prud'hommes d'arrondissement



- Baisse du nombre de nouveaux dossiers (-3%).
- Nombre équivalent de dossiers traités et nombre de dossiers pendants stable.

Tribunal de prud'hommes de l'Administration cantonale



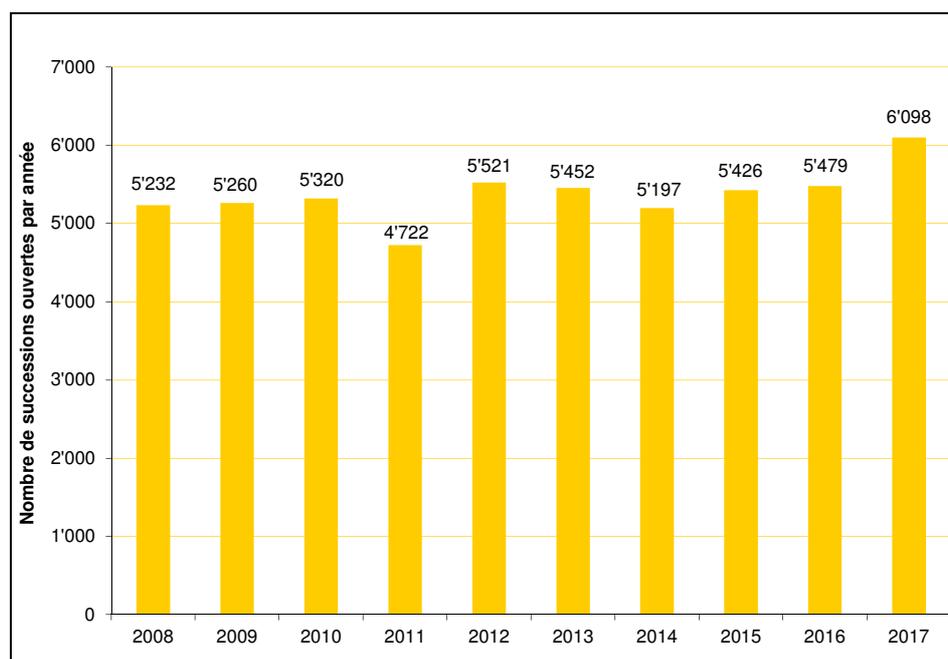
- Augmentation du nombre de nouveaux dossiers (76 en 2017 contre 61 en 2016).
- Nombre équivalent de dossiers traités et nombre de dossiers pendants stable.
- Sur les 91 dossiers pendants en fin d'année, il y a encore 23 dossiers DECFO-SYSREM (sur les 2'521 dossiers reçus en 2009). Il s'agit pour la majeure partie de procédures suspendues, dans l'attente de l'issue de deux dossiers pilotes.

Justices de paix : protection de l'adulte et de l'enfant

Types de mesures	En cours au 1er janvier	Instituées	Levées	En cours au 31 décembre
Mesures anticipées et mesures appliquées de plein droit	47	39	22	64
Curatelles - majeurs	9'317	1'852	1'436	9'733
Tutelles et curatelles - mineurs	1'971	688	820	1'839
Retraits de l'autorité parentale ou du droit de garde	359	116	103	372
Mesures protectrices - mineurs	500	185	192	493
Placements à des fins d'assistance (PLAFA)	464	353	283	534
Total	12'658	3'233	2'856	13'035

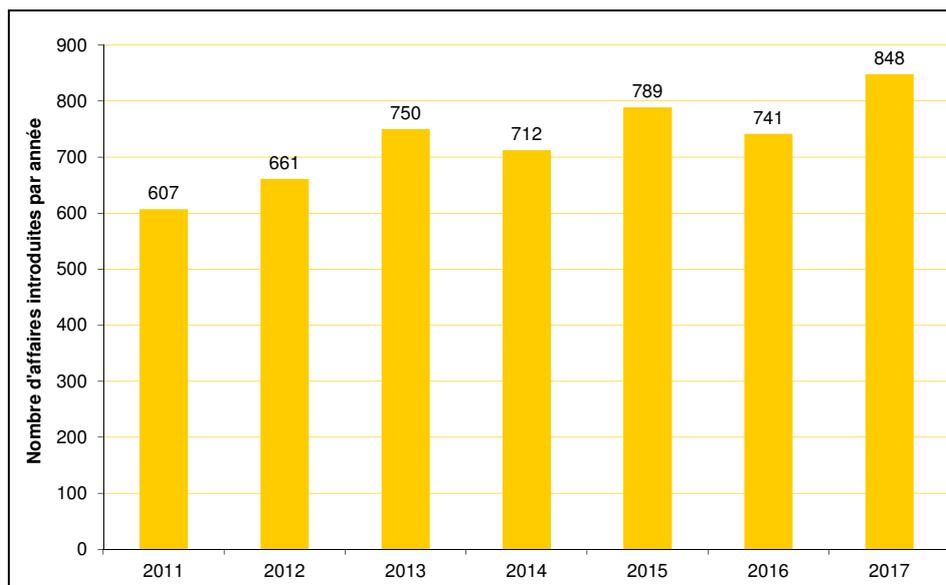
- 5'599 enquêtes ouvertes en 2017, contre 5'218 en 2016, soit +7%.
- Légère augmentation du nombre de mesures en cours (13'035 contre 12'658, soit +3%).
- Les 13'035 mesures en cours se répartissent entre les curatelles et tutelles (qui représentent près du 90% du total des mesures), les mesures protectrices en faveur de mineurs, les placements à des fins d'assistance, les retraits de l'autorité parentale ou du droit de garde et les mesures anticipées ou appliquées de plein droit.

Justices de paix : successions



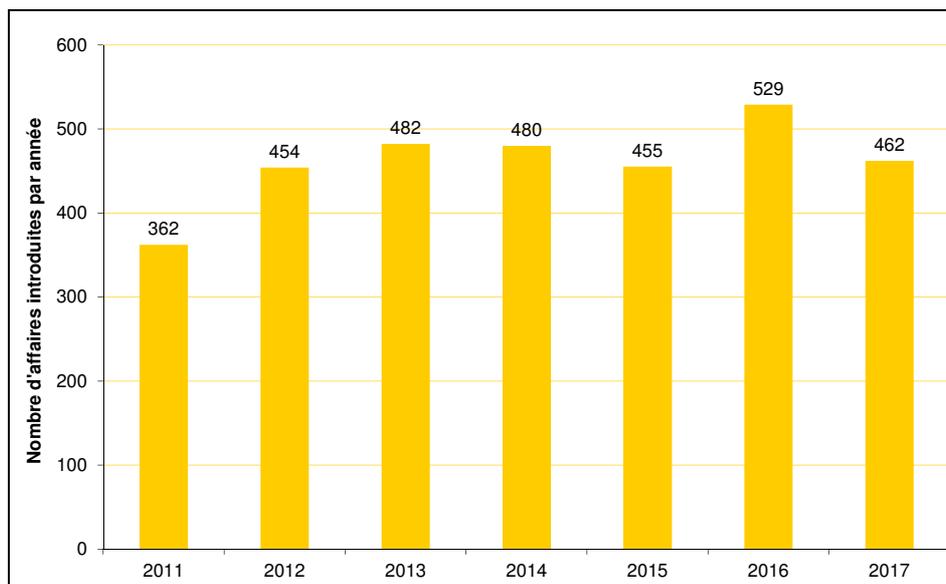
- Augmentation importante du nombre de nouveaux dossiers (+11%).
- En dépit de cette hausse conséquente, un nombre supérieur de dossiers a été traité (+7%).
- Baisse significative du nombre de dossiers pendants : -18% en 2017 et -36% depuis début 2016.
- Dossiers traités toujours plus rapidement : 80% des successions traitées en moins de six mois (contre 67% en 2016).

Tribunal cantonal : Cour d'appel civile



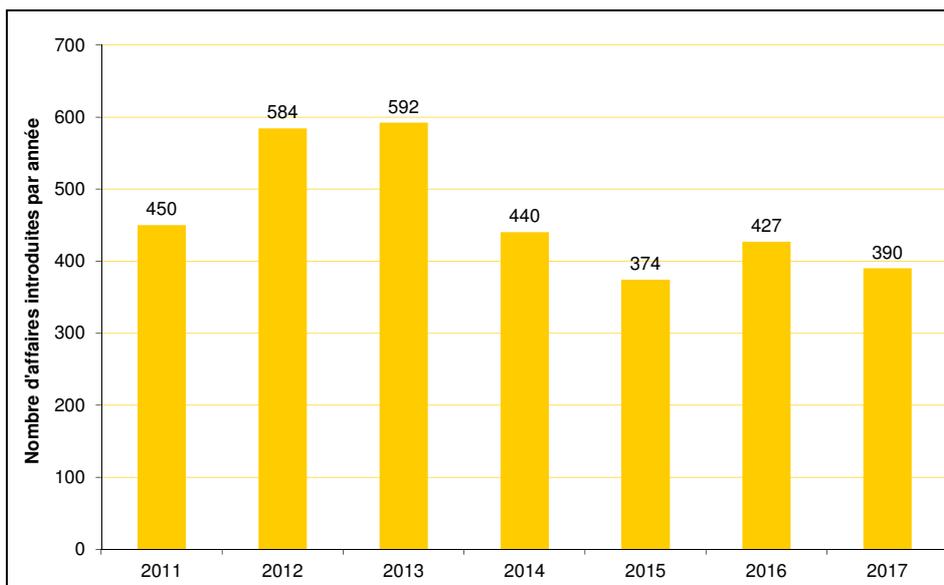
- Augmentation très importante du nombre de nouveaux dossiers (+14%).
- Cette hausse n'a pas pu être absorbée (-13%). Hausse du nombre de dossiers pendants.

Tribunal cantonal : Chambre des recours civile



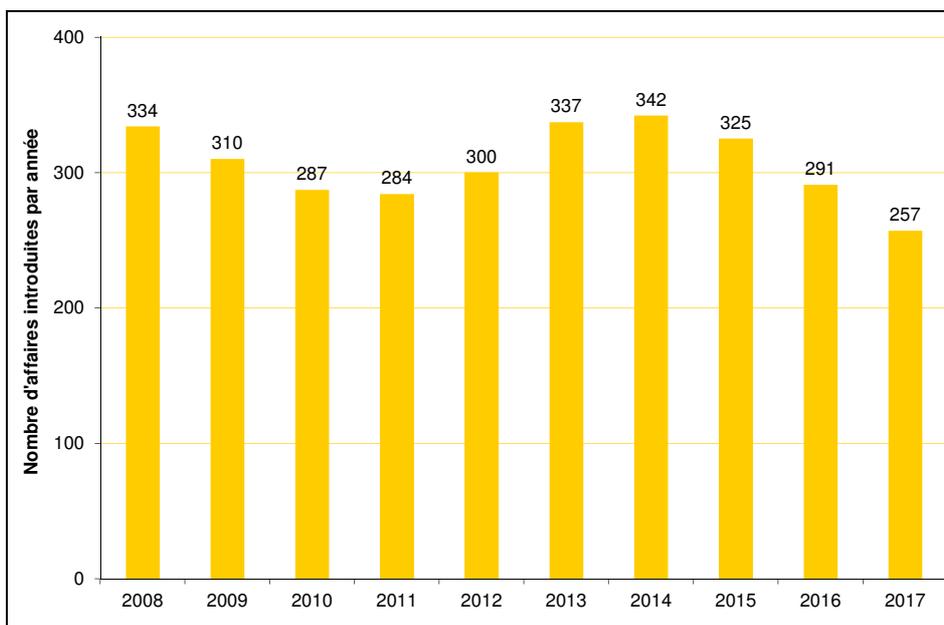
- Baisse du nombre de nouveaux dossiers (-13%).
- Nombre légèrement plus élevé de dossiers traités (+2%). Baisse du nombre de dossiers pendants.

Tribunal cantonal : Cour des poursuites et faillites



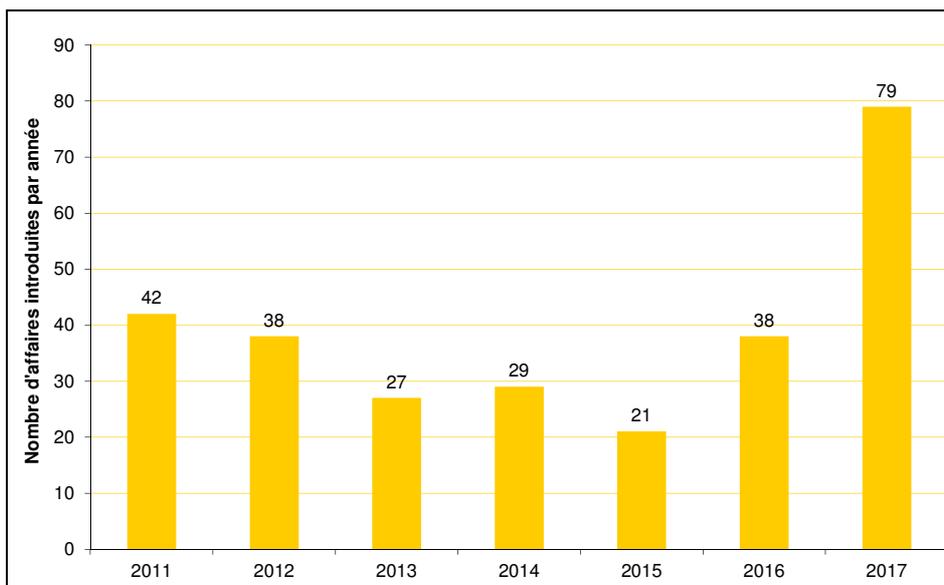
- Diminution du nombre de nouveaux dossiers (-9%).
- Nombre équivalent de dossiers traités et nombre de dossiers pendants stable.

Tribunal cantonal : Chambre des curatelles



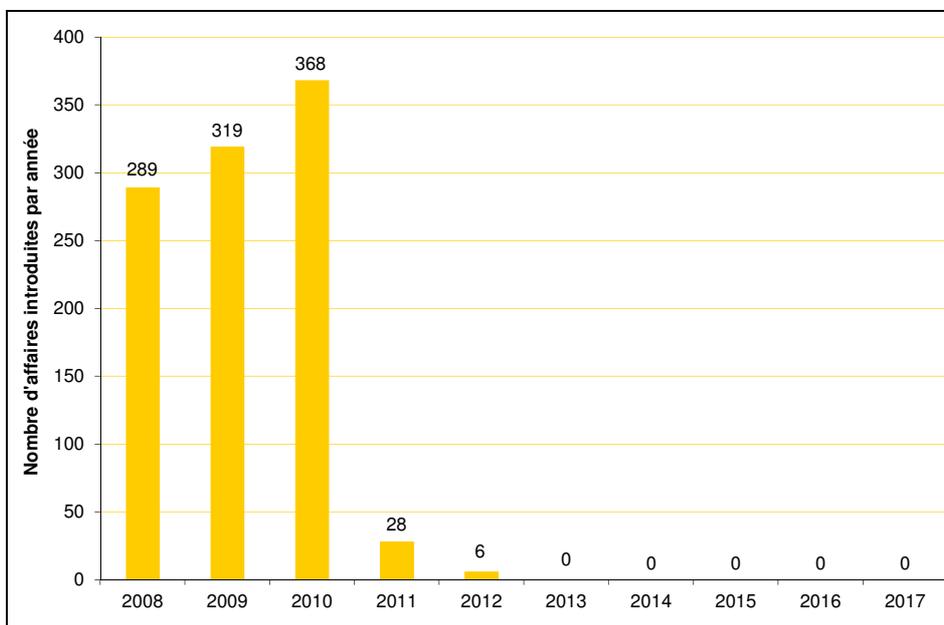
- Baisse du nombre de nouveaux dossiers (-12%).
- Nombre équivalent de dossiers traités et nombre de dossiers pendants stable.

Tribunal cantonal : Cour civile (CPC-CH)



- Nette augmentation du nombre de nouveaux dossiers : 79 dossiers reçus en 2017, contre 38 en 2016.
- 81 dossiers traités en 2017.
- La hausse a pu être absorbée et le nombre de dossiers pendants a diminué en fin d'année.

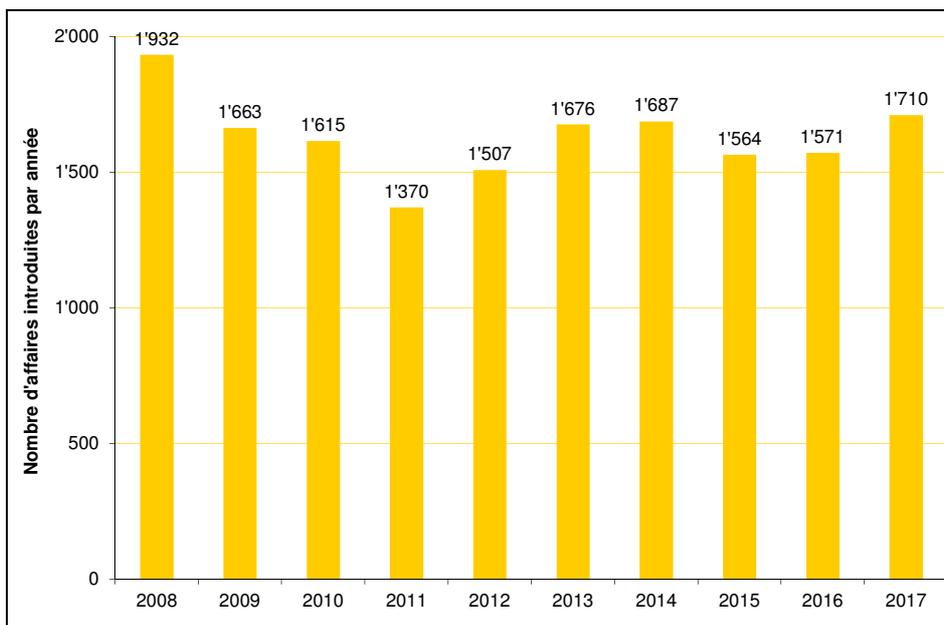
Tribunal cantonal : Cour civile (CPC-VD)



- Cette cour ne reçoit plus de nouveaux dossiers depuis 2011, date d'entrée en vigueur du Code de procédure civile suisse.
- 34 dossiers traités en 2017.
- Sur les 800 dossiers qui étaient en cours début 2011, seuls 56 sont encore pendants.

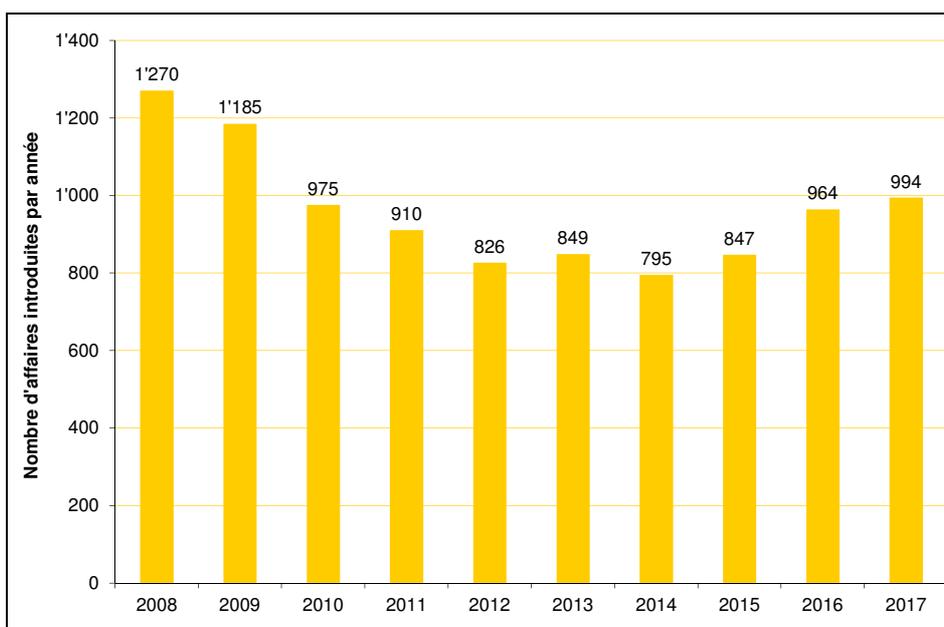
Quelques chiffres en matière administrative :

Tribunal cantonal : Cour de droit administratif et public



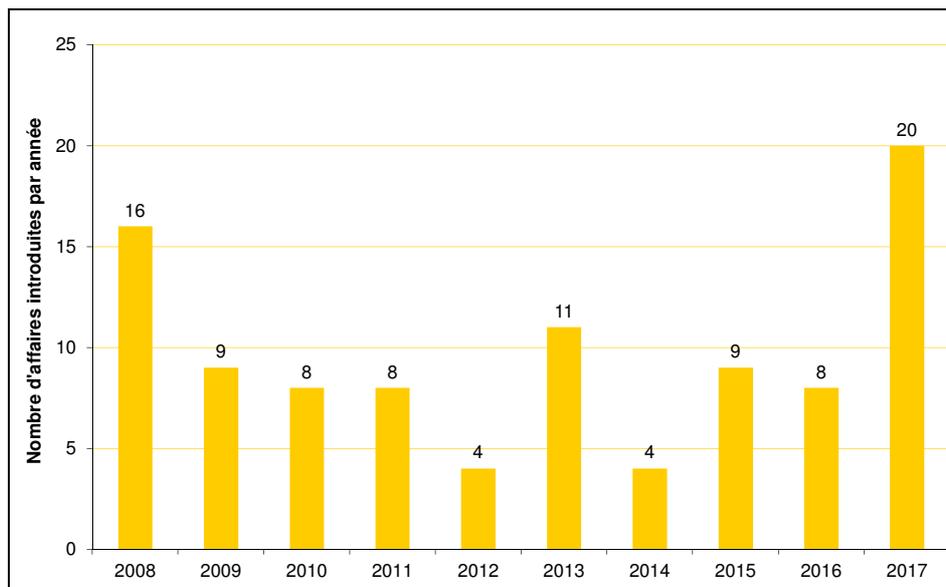
- Nette augmentation du nombre de nouveaux dossiers (+9%).
- Tendances différentes selon les domaines : +3% pour la CDAP I (construction et aménagement du territoire), +17% pour la CDAP II (affaires fiscales et marchés publics), +10% pour la CDAP III (autres contentieux, notamment celui prépondérant de la police des étrangers).
- Malgré le fait que le nombre de dossiers traités est plus élevé qu'en 2016, la hausse n'a pas pu être absorbée (-7%). Hausse du nombre de dossiers pendants.

Tribunal cantonal : Cour des assurances sociales



- Nouvelle augmentation du nombre de nouveaux dossiers (+3%). Hausse de 25% depuis 2014.
- Malgré le fait que le nombre de dossiers traités est plus élevé qu'en 2016, la hausse n'a pas pu être absorbée (-4%). Hausse du nombre de dossiers pendants.

- **Tribunal cantonal : Cour constitutionnelle**

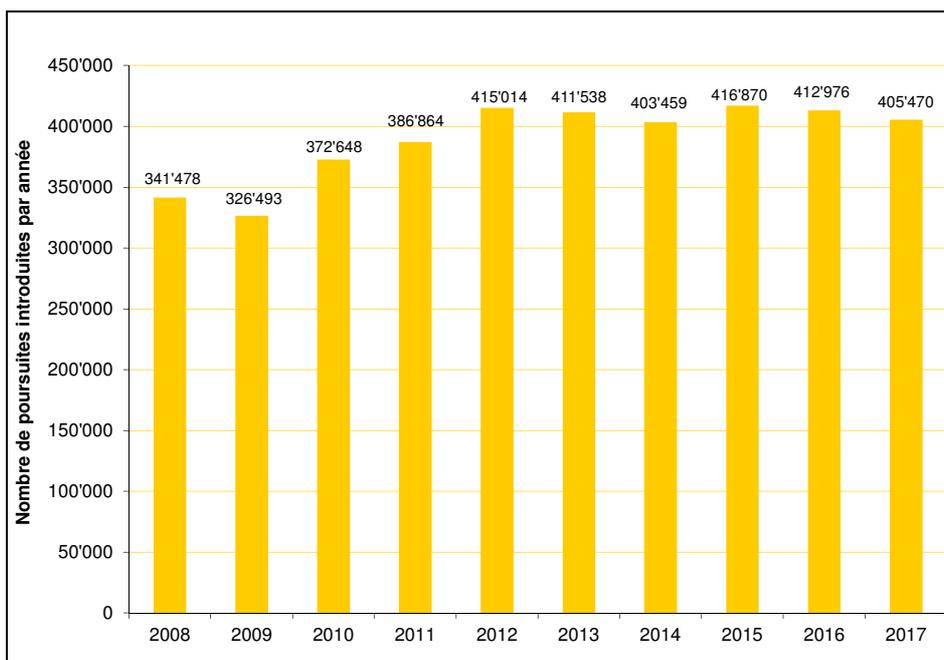


- 20 dossiers introduits en 2017 (contre 8 en 2016)
- 19 dossiers traités et 4 dossiers pendants à fin 2017.

Bilan de l'activité des offices judiciaires en 2017

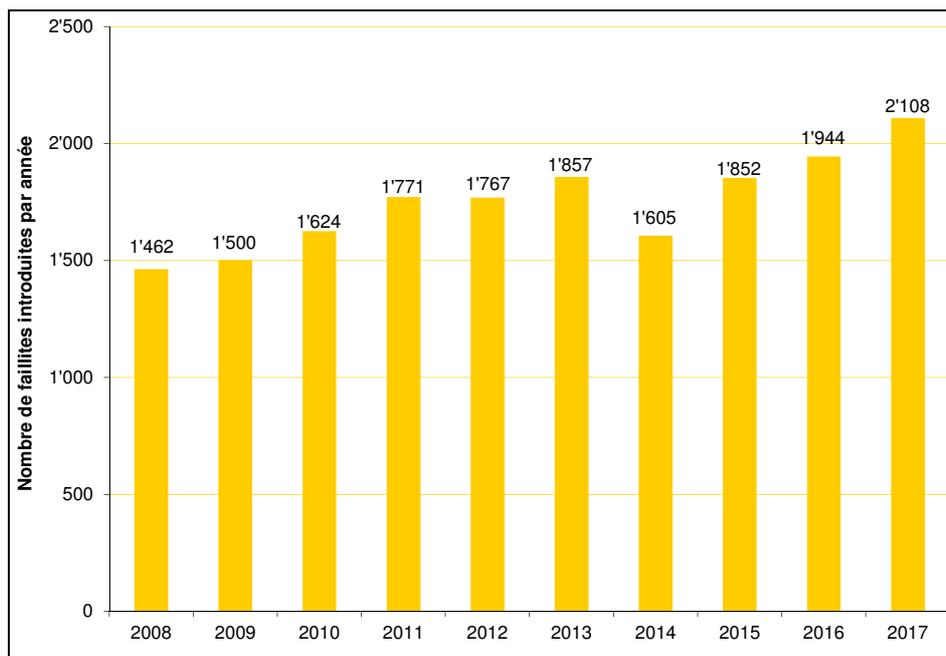
M. Pierre HACK, vice-président du Tribunal cantonal

Offices des poursuites



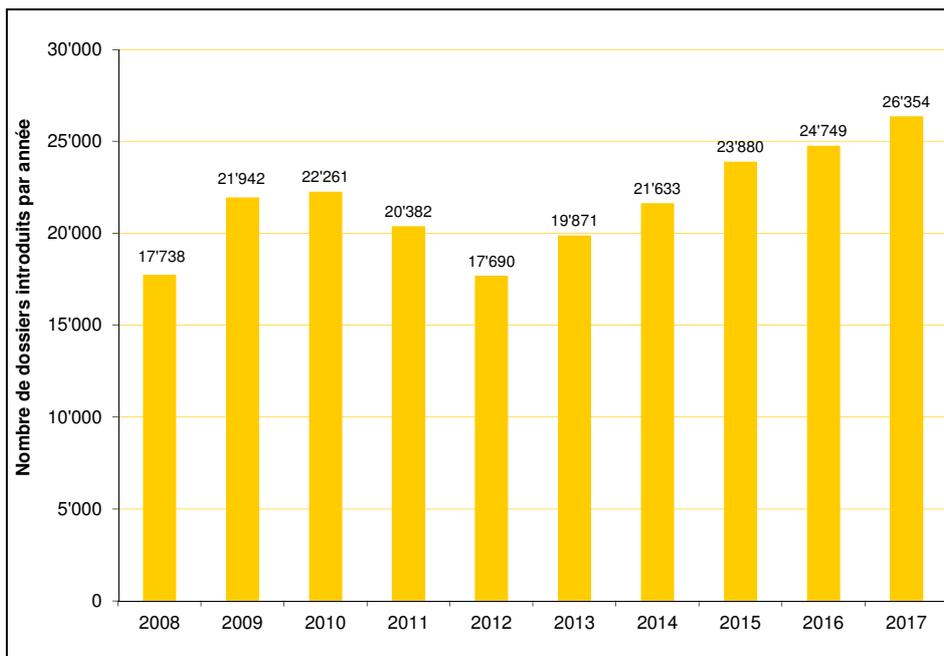
- Légère diminution du nombre de poursuites introduites (-2%).
- Depuis 2012, stabilisation à un niveau élevé : environ 410'000 nouvelles poursuites par année.
- 62% des réquisitions de poursuite ont été traitées le jour même et 93% dans les trois jours.
- Forte augmentation du nombre de requêtes de continuation de poursuite, qui représentent le travail le plus important (313'798 en 2017 contre 294'288 en 2016, soit +7%).
- 77% des poursuites ont donné lieu à une requête de continuation.
- Parmi les 317'732 réquisitions de continuer la poursuite qui ont été traitées en 2017, 40% ont abouti à des actes de défaut de biens, 33% à des saisies de salaire et 19% à des paiements et annulations. Le solde est composé de saisies de biens et d'immeubles, de comminations de faillites et de déclarations de non-lieu (inexécution).
- 69% réquisitions de continuer la poursuite ont été traitées le jour même et 93% dans les trois jours.
- En 2017, les offices des poursuites ont reçu 220'000 demandes d'extraits du registre des poursuites (demandes pour soi-même et demandes de renseignements sur un tiers). Parmi ces demandes, 35'600 ont été transmises par internet, contre 32'000 en 2016 (+12%), en rappelant que les commandes en lignes ne sont possibles que pour les demandes d'extraits du registre des poursuites pour soi-même.
- Plus de 47% des réquisitions de poursuites ont été transmises aux offices par le biais du réseau e-LP (système d'échange électronique de données). Ce chiffre était de 40% en 2016.

Offices des faillites



- Nouvelle augmentation du nombre de faillites ouvertes (+8%), avec une hausse particulièrement importante dans l'arrondissement de l'Est vaudois (+23%).
- Parmi les faillites ouvertes en 2017, 67% étaient des faillites de personnes physiques (inscrites et non inscrites au registre du commerce) et 33% des faillites de personnes morales (sociétés).
- 1'975 faillites ont été liquidées en 2017, contre 1'720 en 2016, soit une augmentation de 15%.
- Mise en production réussie de la nouvelle application informatique pour le traitement des faillites (décembre 2017).
- Nouvelle cyberprestation : depuis septembre 2017, il est possible de commander et de payer en ligne un extrait du registre des faillites, pour autant qu'il s'agisse d'une demande pour son propre compte ou pour une société pour laquelle le requérant dispose d'un pouvoir de représentation.

Office cantonal du registre du commerce



- Augmentation de 7% du nombre de nouveaux dossiers (26'354 en 2017 contre 24'749 en 2016) > nouveau record.
- Augmentation de 5% du nombre d'inscriptions (21'831 en 2017, contre 20'839 en 2016) > également nouveau record.

Point de situation sur quelques projets

M. Eric KALTENRIEDER, président du Tribunal cantonal

Mme Valérie MIDILI, secrétaire générale de l'ordre judiciaire

Droit de l'entretien de l'enfant

- Nouvelles dispositions du Code civil entrées en vigueur le 01.01.17.
- Complexification significative des causes, qui constituent déjà en soi un contentieux quantitativement important en matière civile.
- Augmentation nette du nombre d'affaires dans les tribunaux d'arrondissement (+19%) et à la Cour d'appel civile du Tribunal cantonal (+14%).
- Des mesures, sous forme notamment de moyens supplémentaires, devront rapidement être envisagées pour faire face à cette situation.

Renvoi des étrangers criminels

- Entrée en vigueur des dispositions fédérales sur le renvoi des criminels étrangers (art. 66a CP) le 1^{er} octobre 2016.
- Depuis cette date, un juge doit obligatoirement ordonner une expulsion quand il condamne un étranger pour certaines catégories d'infractions. L'expulsion ne peut pas être prononcée par le Ministère public.
- Les nouveaux cas qui relèvent des tribunaux d'arrondissement s'avèrent moins nombreux que prévus (77 dossiers supplémentaires traités en 2017).
- Cela s'explique notamment par les Recommandations de la Conférence des procureurs de Suisse adoptées le 24 novembre 2016 selon lesquelles, en particulier, si le Ministère public estime que les conditions de l'article 66a alinéa 2 du Code pénal sont remplies (renonciation à l'expulsion obligatoire), il peut statuer par ordonnance pénale.
- La Commission des affaires juridiques du Conseil national a été saisie pour contraindre les procureurs à renvoyer systématiquement tous les cas d'expulsion devant les tribunaux. Les discussions sont en cours.
- L'année 2017 doit être considérée comme une phase transitoire, de laquelle il n'est pas possible de tirer un bilan définitif.

Réforme vaudoise de la curatelle

- Projet conduit par le Département des institutions et de la sécurité (DIS), en étroite collaboration avec le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et l'Ordre judiciaire vaudois (OJV).
- L'obligation pour les privés d'accepter des mandats de curatelle a pris fin au 31 décembre 2017.
- Diverses démarches mises en œuvre à l'égard des curateurs et des assesseurs.
- Succès de la campagne de recrutement des curateurs volontaires.

Placements à des fins d'assistance (PLAFA)

- Projet commun Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et Ordre judiciaire vaudois (OJV).
- Objectif : amélioration des processus entre les médecins et les justices de paix.
- Projet arrivé à son terme en 2016.
- La structure de projet a été remplacée, depuis début 2017, par une Commission de suivi, composée de représentants des milieux médical et judiciaire.
- Réunions régulières dans le but de maintenir une communication efficace entre les partenaires et de s'assurer que les procédures sont comprises et suivies par tous.

Successions

- L'Ordre judiciaire vaudois a réalisé ces dernières années un important travail d'uniformisation des pratiques, dans le but d'améliorer le délai de traitement des dossiers et de diminuer le nombre de dossiers (description de l'ensemble des processus, nouveaux modèles de courriers et de décisions, nouvel outil informatique, formation du personnel, suivi des anciens dossiers, etc.)
- En 2016, diverses mesures de simplification ont été identifiées et testées dans un office pilote.
- Elles ont été mises en œuvre en 2017 dans toutes les justices de paix.
- But atteint : accélération du processus de délivrance des certificats d'héritiers et traitement d'un nombre sensiblement supérieur de dossiers :
 - Le nombre de dossiers pendants a baissé de 18% au courant de l'année 2017 et de 36% depuis début 2016.
 - Le temps de traitement des dossiers a été très nettement amélioré, avec 80% des successions traitées en moins de six mois (contre 52% en 2013).

Permanence de médiation

- Projet-pilote de permanence de médiation mis sur pied au Tribunal d'arrondissement de Lausanne, un jour par semaine, depuis le 4 avril 2017.
- Ce projet offre au magistrat la possibilité d'envoyer les parties prendre des renseignements au sujet du processus de médiation, auprès du médiateur de permanence. La séance, gratuite pour les parties, dure au maximum vingt minutes.
- Ce projet-pilote donnant des résultats encourageants, cette permanence sera pérennisée dans ce tribunal dès le printemps 2018 à raison d'une demi-journée par semaine au moins.

Enjeux pour la nouvelle législature

M. Eric KALTENRIEDER, président du Tribunal cantonal

Mme Valérie MIDILI, secrétaire générale de l'ordre judiciaire

Chambre patrimoniale cantonale

- La Chambre patrimoniale cantonale, rattachée au Tribunal d'arrondissement de Lausanne, a été créée en 2011, au moment de l'entrée en vigueur du Code de procédure civile suisse.
- Elle statue à trois magistrats professionnels, pour tout le canton, sur les affaires patrimoniales dépassant une valeur litigieuse de 100'000 francs.
- Le nombre de nouvelles affaires ne cessant de croître et le nombre de dossiers pendants s'élevant aujourd'hui à environ 900, diverses mesures de renforcement ont été prises.
- Le Département des institutions et de la sécurité (DIS) mène actuellement une consultation au sujet de la Chambre patrimoniale cantonale, avec l'appui de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC).
- Plusieurs variantes, portant notamment sur une augmentation de la valeur litigieuse, sont étudiées.

Instance intermédiaire en matière de police des étrangers

- Recommandation formulée en 2015 par la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC).
- Le Tribunal cantonal adhère à cette recommandation.
- Postulat déposé par la CHSTC en janvier 2017, demandant au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité d'instaurer une procédure intermédiaire d'opposition ou de recours en matière de police des étrangers, à l'instar de ce qui a été fait en matière de droit de la circulation routière, en matière d'impôts ou pour les bourses d'études.
- Aucune suite n'a encore été donnée à ce postulat.
- Actuellement, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal traite environ 550 recours par an en matière de police des étrangers, ce qui représente son plus gros contentieux (32% de toutes les affaires reçues).

Instance intermédiaire en matière d'expropriation matérielle

- Le Tribunal cantonal s'interroge sur l'opportunité d'instaurer une autorité administrative (commission cantonale) en matière d'expropriation matérielle résultant de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

Dossiers judiciaires

- Différents projets informatiques sont en cours concernant les dossiers judiciaires, auxquels le Tribunal cantonal participe :
 - Projet eDossiers-tribunaux, conduit par le Tribunal fédéral, qui a pour objectif d'introduire le dossier judiciaire dématérialisé en procédure pénale, civile et administrative.
 - Programme HIJP (Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale), développé par la Conférence des chefs des départements de justice et police, qui concerne la chaîne pénale. Il est organisé en différents projets, selon les problématiques traitées.
 - Projet Justitia 4.0, projet commun des programmes HIJP et eDossiers-tribunaux. Un comité mixte composé des représentants des deux projets précités et de la Fédération suisse des avocats dirige ce projet.
- Un projet de loi concernant la communication électronique est actuellement en rédaction auprès de l'Office fédéral de la justice. La loi déterminera notamment dans quel délai la communication électronique deviendra obligatoire pour les mandataires professionnels et, partant, pour les tribunaux.

Loi sur le Tribunal fédéral

- La loi sur le Tribunal fédéral est actuellement en cours de révision. Le Conseil fédéral devrait rendre son message en juin 2018.
- Les propositions tendent à limiter l'accès au Tribunal fédéral pour qu'il ne traite dans certains contentieux de masse que les questions de principe.
- D'importantes répercussions sont à prévoir sur les tribunaux cantonaux et les administrations cantonales.

Réunion du Tribunal cantonal sur un site unique

- Le projet de réunion du Tribunal cantonal sur un site unique a avancé en 2017.
- A la fin du mois de février 2017, une initiative parlementaire (17_INI_023) demandant l'élaboration d'un décret contenant un crédit d'études pour un projet de site unique du Tribunal cantonal, a été déposée.
- Le Conseil d'Etat a porté à son programme de législature 2017-2022 la réalisation de l'extension du site de l'Hermitage.
- Le 6 décembre 2017, le Conseil d'Etat a adopté un crédit d'études de 1.4 million pour l'extension du Palais de justice de l'Hermitage (Signal 8).
- Ce crédit d'études a été adopté par le Grand Conseil le 6 mars 2018.
- Le Conseil d'Etat a pour objectif d'être prêt à démarrer la réalisation de l'ouvrage en avril 2021, dès l'obtention du crédit d'ouvrage, de telle sorte que l'extension pourrait entrer en service à la fin 2022.

Surveillance et haute surveillance des autorités judiciaires

- A la suite du rapport Marty rendu public le 4 février 2015, et au sujet duquel les partis politiques et le Tribunal cantonal ont pu se déterminer, le Conseil d'Etat a préparé un projet de loi, qui a été transmis au Grand Conseil. Ce projet prévoyait un renforcement de la Cour administrative du Tribunal cantonal, mais pas de création de nouvel organe.
- Les commissions du Grand Conseil ont trouvé ce projet insuffisant. La Commission thématique des affaires juridiques s'est donc saisie du dossier et étudie l'opportunité d'un nouveau projet.
- Le Tribunal cantonal sera interpellé le moment venu et pourra se déterminer.